

**Concours d'accès en 2<sup>ème</sup> année  
Programme Grande Ecole  
Session de Septembre 2015  
Epreuve de Comptabilité Générale - Durée : 1 heure 30**

-----

**Partie I : Répondez en cochant la réponse juste dans la case indiquée. (14 points)**

**Q1- Répondez par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :**

Affirmations	Vrai	Faux
Le fonds commercial et le fonds de commerce sont des notions identiques		
Les écarts de conversion actifs sont des écarts défavorables		
Le poste « Impôts et Taxes » inclut l'IS et La TVA		
Les subventions accordées à l'entreprise constituent des charges pour elle		
Le CPC représente le patrimoine de l'entreprise pour un exercice comptable		
L'amortissement est la constatation comptable d'une dépréciation d'un bien d'une manière irréversible		

**Q2- Les états de synthèse prévus par la loi comptable sont :**

- a) Le bilan et le CPC
- b) Le bilan, le CPC, le journal, la balance et le grand livre
- c) Le bilan, le CPC, l'ESG, le TF et l'ETIC

**Q3- L'entreprise accorde par virement bancaire un prêt à un employé sur une période de 3 ans. Quel compte doit-elle utiliser :**

- a) Avances et acomptes au personnel
- b) Rémunération du personnel
- c) Prêt au personnel

**Q4- L'amortissement est une charge :**

- a) Se traduisant par une sortie d'argent
- b) est une charge calculée

**Q5- Les comptes de trésorerie sont des comptes :**

- a) D'actif
- b) De passif
- c) D'actif et de passif

**Q6- les actions achetées par l'entreprise dans le but de faire partie de son conseil d'administration sont appelées :**

- a) Titres de participation
- b) Autres titres immobilisés
- c) Titres et valeurs de placement

### Q7- Analyser les opérations suivantes pour

- Déterminer la nature de la provision en cochant la case correspondante dans le tableau (provisions pour dépréciation, ou provisions pour risques et charges).
  - Déterminer le montant des provisions ou des reprises.
- 1) A la suite d'un litige avec un tiers, et après consultation de son avocat, l'entreprise estime à 14.000,00 DH le montant des dommages et intérêts à verser si elle perd le procès.
  - 2) Après un contrôle fiscal, l'entreprise estime à 5.200,00 DH le montant des pénalités à payer.
  - 3) Un terrain figurant au bilan de l'entreprise à 255.000,00 DH est enclavé suite à l'extension d'un hôpital. Sa valeur actuelle est estimée à 190.000,00 DH.
  - 4) Le client Achraf qui doit une facture de 36.000,00 TTC passe par des difficultés financières. On espère récupérer 40% de la créance.
  - 5) 500 titres de participation achetés en janvier 2013 à 720,00 DH l'un, sont cotés fin décembre à 650,00 DH l'un.
  - 6) Une provision pour perte de change de 17.000,00 Dh constituée fin N-1 est estimée devoir être ramenée à 9.500,00 Dh.

Opérations	Provisions pour dépréciation des Eléments d'actifs	Provision pour risque et charge	Montant de la provision à constituer	Montant de la reprise sur provision à réaliser
1				
2				
3				
4				
5				
6				

### Q8- Etat des créances douteuses au 31/12/14 : (Taux de TVA : 20%)

Clients	Créances TTC	Provision 2013	Règlement courant 2014	Observations
Ste DISOR	50 000	15 000	20 000	Porter la Provision à 90% du solde
Ste INFOMAC	96 000	20 000	72 000	Règlement pour solde
Ste IBM	45 000	11 250	45 000	Reçu le règlement de la totalité de la créance
Ste HAFIDO	172 000	45 000	100 000	On pense récupérer 55% du solde
Ste WORLD PC	21 600	-	-	On estime perdre 60% de la créance
Ste MARTECH	84 000	-	-	Insolvable

Remplir le tableau suivant selon la situation de chaque client au 31/12/2014 ?

Client	Pertes Certaines	Dotations de l'exercice 2014	Reprises de l'exercice 2014
Ste DISOR			
Ste INFOMAC			
Ste IBM			
Ste HAFIDO			
Ste WORLD PC			
Ste MARTECH			

**Q9- Le 01/01/N, achat d'un camion pour un montant de 240.000 DH TTC payé à hauteur de 9.500 DH par espèces, le reste par chèque bancaire. Ce camion est cédé le 30 juin N pour un prix de 195.000 DH payé intégralement par chèque bancaire. La durée d'amortissement du camion est de 5 ans, sa valeur nette d'amortissement sera de :**

- 180.000 DH
- 200.000 DH
- 240.000 DH

**Q10- Cochez pour chaque situation la bonne imputation à effectuer en fin d'exercice tout en indiquant le montant à régulariser :**

Eléments	Charges constatées D'avance	Charges à payer	Produits constatée D'avance	Produits à recevoir
Expédition de biens produits au client Sud industries, montant brut 14000 dhs, la facture relative à cette livraison n'a pas encore été établie.				
Au 31/12/2014, il reste en stocks des Fournitures de bureau pour un montant de 800 Dhs				
Les redevances annuelles concernant 2014 pour les brevets exploités par la société à payer en février 2015 sont de 912.000 dhs hors taxes.				
L'entreprise a consenti le 31/06/2014 un prêt de 260.000 Dhs à un salarié au taux de 10% l'an remboursable par annuités constantes sur une durée de 10 ans la première venant à échéance le 01/07/2015.				

## **Partie II - Exercice** : (6 points)

L'entreprise «HABIBA» est spécialisée dans la commercialisation de vêtements pour enfants. Durant les mois de Mars et Avril, elle a effectué les opérations suivantes :

**02/03** : Achat de marchandises au fournisseur AMAL, MB : 95.000, Remise : 2%, Escompte : 3%, TVA : 20%, transport : 300 Dhs, TVA/Port : 14%. La facture n°00114 est réglée au fournisseur AMAL comme suit :

- tiré la LC n° 13 à échéance le 15/04 et d'un montant de 50.000 Dhs,
- Endossé la LC n° 81 à échéance le 15/03 et d'un montant de 70.000 Dhs,
- Le reste est payé par virement bancaire n° 0019.

**05/03** : Vente de marchandises au client HANANE, MB : 75.000 Dhs, Remise : 3%, Escompte : 3%, TVA : 20%, port : 350 Dhs, assuré par les propres moyens de l'entreprise. HANANE règle la facture n°00212 comme suit :

- Souscription de deux effets de montant égal, l'effet N° 10 à échéance le 15/04 et l'effet n° 11 à échéance le 25/04,
- Le reste d'un montant de 2.037,2 Dhs est reçu par chèque bancaire n°525.

**07/03** : L'entreprise remet :

- L'effet n° 11 à la banque pour escompte,
- La LC n° 22 d'un montant de 8.000 Dhs et à échéance le 08/03 à la banque pour encaissement.

**09/03** : Reçu le bordereau d'escompte de la banque pour l'effet n° 11 comprenant les éléments suivants : taux d'escompte : 12%, commission : 20 Dhs, TVA : 7%.

**13/03** : Reçu l'avis de crédit de la banque nous informant que la LC n° 22 a été encaissée et qu'elle a prélevé 20 Dhs de commission, TVA : 7%.

**15/03** : Le fournisseur AMAL nous informe que la LC n° 81 est retournée impayée, commission : 15 Dhs, TVA : 7%.

**Travail à faire** : Enregistrer au journal de l'entreprise « HABIBA » les opérations du mois de Mars et Avril.